



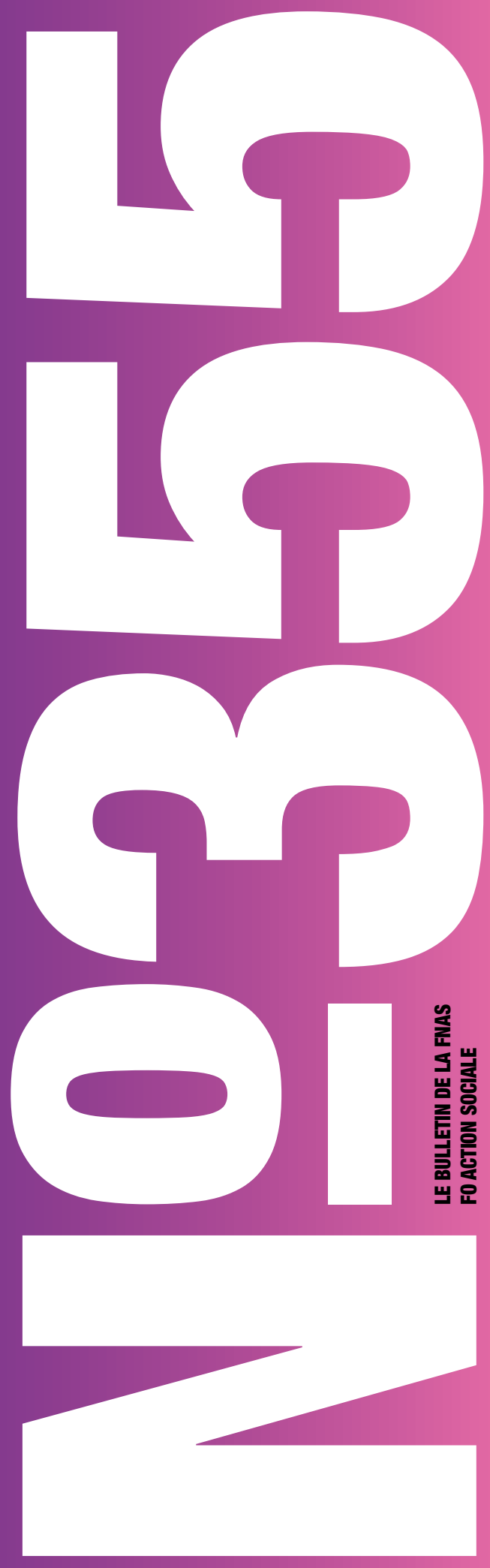
SPÉCIALISATION
RIL 2024

FO N° 355 | MAI / JUIN 2024
SPÉCIAL
MOBILISATION
DU 4 AVRIL 2024

BULLETIN DE LA FNAS FO N° 355 | MAI / JUIN 2024
SPÉCIAL
MOBILISATION
DU 4 AVRIL 2024

BULLETIN DE LA FNAS FO N° 355 | MAI / JUIN 2024
SPÉCIAL
MOBILISATION
DU 4 AVRIL 2024

BULLETIN DE LA FNAS FO N° 355 | MAI / JUIN 2024
SPÉCIAL
MOBILISATION
DU 4 AVRIL 2024



LE BULLETIN DE LA FNAS
FO ACTION SOCIALE

Sommaire

- Lettre à Catherine Vautrin.....3
- Mobilisation du 4 avril5
- Communiqués et déclarations..... 18
- Mots pour maux..... 25
- Intervention au Comité Confédéral National des 27 et 28 mars 2024 29


Inclus dans ce numéro :



RÉSISTANCE

- SDAS 35 33
- SDAS 4834
- ADSEA 63 35

AGENDA MILITANT 2024

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Bureau Fédéral	14 et 15	05 et 06 24	10		17 et 18
Conseil Fédéral		25, 26 et 27			
Commission Conflits Contrôle				FERMETURE DE LA FNAS DU 1^{er} AU 31 AOÛT	
Comité Confédéral National					24 et 25
Stage Fédéral	07 : groupe développement et communication 22 et 23 : Parcours Travail/Handicap		04 : groupe développement et communication	PARIS 2024 	Du 23 au 27 : S2 à Noirmoutier COMPLET
Réunions Nationales	Du 13 au 17 : Apprentis d'Auteuil 29 et 30 : Journées BAD Du 29 au 31 : Action Enfance	Du 19 au 21 : Missions Locales			
AG des SDAS	16 : AG SDAS 36				

Lettre à Catherine Vautrin



REVALORISATIONS 2022 / 2023 / 2024

FO, CGT et SUD ONT DÉJÀ FAIT DES PROPOSITIONS SALARIALES POUR LES EXCLUS DU SEGUR

Dans le cadre des négociations de la Branche du Secteur Sanitaire, Social et Médico-social, FO, CGT et SUD ont déjà fait des propositions d'accord dédiées aux Exclus du Ségur.

Encore une fois les employeurs, fidèles à leur soumission aux injonctions des pouvoirs publics, annoncent, à grand renfort de campagne de presse, et sans mentir, porter des revalorisations pour les Oubliés du Ségur.

Il est bon de rappeler qu'il n'y a pas des oubliés mais des exclus, pour le secteur sanitaire, social et médico-social, ceci conformément à la volonté du Premier ministre de l'époque, Jean Castex. Cette exigence a été validée dans un accord de méthode (Laforcade) en 2021, signé par la CFDT, l'UNSA ainsi que par AXESS qui se targue d'avoir fait son travail.

Oui, sans mentir, AXESS, en signant cet accord de méthode qui a abouti à sa première recommandation patronale du 21 décembre 2021, concernant une partie des personnels soignants, et celle du 2 mai 2022, concernant une partie des personnels sociaux-éducatifs, avoue avoir exclu, selon eux, plus de 215 000 salariés et ainsi diviser les salariés entre eux.

Aujourd'hui AXESS se permet d'expliquer qu'une prime de 238 euros brut (183 euros net) du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, soit seulement pour 6 mois, « *permettrait de répondre à l'urgence de revalorisation des bas salaires, puisque plus de 40 % des salariés non couverts par le Ségur sont des bas salaires.* » Toute honte bue. Pourtant, il y a toujours l'inflation et l'austérité en cours pour 2024, à savoir 10 milliards auxquels vont s'ajouter 10 milliards.

Par ailleurs, conformément aux injonctions de la nouvelle Ministre du travail, de la santé et des solidarités, Catherine VAUTRAIN, AXESS annonce que pour 2025, le maintien de cette prime dépendra de l'aboutissement d'une CCNUE, négociée en 9 mois, portant sur les classifications, les salaires et les congés. Alors que pour cette même année, ce sont déjà 20 milliards d'économie budgétaire qui sont annoncés. Personne n'est dupe.

Répondre à l'urgence salariale ce n'est pas claironner, après avoir attendu 4 ans suite au Ségur, la main sur le cœur, de mettre sur la table des négociations une proposition, à durée déterminée de 6 mois, de 183 euros pour les exclus. Répondre à l'urgence salariale ce n'est pas annoncer qu'une éventuelle poursuite de cette revalorisation pour 2025 dépendra de la négociation en 9 mois d'une CCUE, tout en prévoyant dans l'accord « *qu'en cas de financement insuffisant l'employeur est autorisé à ne pas verser la prime en question* ».

L'urgence, c'était de ne pas signer l'accord de méthode Laforcade. **CGT, FO et SUD ont su le faire.**

L'urgence, c'était de mettre sur la table des négociations, dès 2022, un accord salarial de 183 euros net pour tous sans contrepartie. CGT, FO et SUD ont su le faire.

L'urgence pour AXESS, en 2024, c'est de signer, avec la CGT, FO et SUD, et la CFDT si elle le souhaite, un accord salarial de 183 euros net pour tous, sans contrepartie et rétroactif à compter du 1er avril 2022. Mais aussi de signer, dans chaque convention collective, l'augmentation des valeurs de point à hauteur de l'inflation.

Oui, les exclus du Ségur ont assez attendu !





Social et Médico-social
Insertion
Protection de l'enfance
Petite enfance
Aide à domicile

UNITÉ contre L'AUSTERITÉ

04.04.2024

MOBILISONS-NOUS !
TOUS EN GRÈVE
ET EN MANIFESTATION

**CONDITIONS DE TRAVAIL
SALAIRES
183 EUROS NET POUR TOUS
CONVENTIONS COLLECTIVES**

Pour les salaires, les droits et la liberté !

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
www.fnasfo.fr

Mobilisation du 4 avril



SDAS 25



4 avril : Mobilisons-nous dans le secteur social et médico-social !

Depuis des décennies, nous constatons et dénonçons la dégradation immuable de notre secteur. Nous sommes témoins impuissants du mépris du gouvernement et des employeurs envers les salarié·e·s, mais aussi envers les personnes accompagnées.

- ✓ Les salaires sont indécemment bas et une revalorisation Laforcade/Segur discriminatoire
- ✓ Les personnels absents ne sont pas remplacés
- ✓ La perte de sens et des valeurs humanistes du secteur sacrifiées au nom d'une logique financière
- ✓ L'épuisement professionnel, les inaptitudes et une sinistralité en hausse

Et cela va empirer avec le décret 2024-124 « portant annulation de crédit » qui prévoit une nouvelle cure d'austérité avec des économies de 10 milliards d'euro sur toutes les missions de service public, dont plus d'un milliard dans le secteur sanitaire et social.

Au-delà de la nécessité d'une revalorisation salariale pour les métiers du soin et de l'humain, il en va des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables.

Toutes et tous en grève le 4 avril

Mobilisons-nous pour :

- ✓ Le maintien de tous nos droits garantis par nos conventions collectives (congés trimestriels, congés annuels d'ancienneté, maintien de la rémunération en cas de maladie, etc.)
- ✓ L'augmentation générale des salaires dans le secteur social et médico-social.
- ✓ La généralisation sans contrepartie des 183 euros nets du Ségur à tout le personnel du secteur social et médico-social.
- ✓ L'indexation des salaires sur la hausse des prix.
- ✓ Le refus des restrictions budgétaires décidés par le gouvernement (10 milliards en moins pour les missions de service public dont plus d'un milliard pour le secteur sanitaire et social).
- ✓ Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et de la prise en charge des usagers.

Rassemblement le jeudi 4 avril à 14 heures Esplanade des droits de l'Homme à Besançon

Les syndicats CGT, FO et SUD de l'action sociale et médico-sociale appellent les salarié.e.s du secteur social et médico-social à se mettre en grève le 4 avril (du 3 avril à 20 h au 5 avril 7 h 30 pour le personnel de nuit). La grève est un droit constitutionnel et dans le privé il est possible de ne débrayer qu'une heure ou deux pour, par exemple, participer aux manifestations.



Collègues et camarades,

La journée d'action nationale du 4 avril et de grève appelée par l'intersyndicale CGT, SUD et FO, a réuni au départ de la Place de la Mairie à Besançon 300 collègues appuyés par le millier de signataires dans les Associations et Établissements du secteur médico-social du Doubs et Franche Comté.

Les collègues du DAHIS, en grève totale avait mobilisé devant leurs locaux rue Gambetta en amont de la manifestation pour dénoncer la désorganisation et les conditions de travail déplorables de leur service d'accueil des migrants et demandeurs d'asile (CR dans "ma commune.com")

D'autres établissements fermés comme à l'IME Monfort, des délégations importantes comme à l'IME l'Envol/Cubrial... et dans les autres associations...

Les 300 manifestants sont partis en cortège à la Préfecture pour déposer les signatures sur les revendications...une délégation des trois organisations syndicales a été reçue par un représentant de l'Etat qui a recueilli nos doléances lors d'un court entretien. Nous avons évoqué les toujours exclus des 183 € (administratifs, entretiens, chauffeurs, cuisines...), la CCUE au rabais contraint les conditions de travail dégradées, le manque de reconnaissance et les moyens insuffisants, la question des recrutements et du

manque d'attractivité du secteur, la perte de qualification et les gouvernances toxiques qui par endroits mettent en danger les publics accueillis.

FO a pris l'initiative de lire aux collègues mobilisés le courrier adressé à la Ministre des Solidarité, Catherine Vautrin, pour dénoncer sa collusion/complicité avec AXESS et l'imposition d'un calendrier de négociation contraint à six mois pour la mise en place de la CCUE patronale au rabais et rejetée massivement par les salariés et leurs OS majoritaires et opposées. Pour rappel, cette Convention Collective unique étendue AXESS remet en cause les congés acquis, l'ancienneté dans la carrière et introduit le salaire "au mérite".

Les Fédérations syndicales doivent être entendues et reçues par la Ministre... car toutes les négociations sont bloquées dans notre CCN66 car conditionnées au cadre imposé de la CCUE.

Informons nos collègues et restons mobilisés

Lionel Chatelain
Secrétaire du SDAS FO 25



SDAS 30



“

SDAS 34



”

“

SDAS 35

Bonjour à Vous Toutes et Tous,
 Salariés-Usagers-Résidents même austérité arbitraire imposée, même Résistance dans le combat syndical
 Humain et social
 Salaires, 183 €,
 66, 51, Conditions de travail, Conventions Collectives, Sauvegarde des Foyers de Vie Les Gantelles, Les Fougères, Travailleurs en ESAT,



Immense Respect pour les résidents et les salariés de l'ANPIHM, en tête de manifestation avec FO Action Sociale dès 8H30.

420 Manifestants chiffres de la Police Renseignements territoriaux, aujourd'hui reçus par la Préfecture.

Merci à nos camarades du Resto Emrenadur et de Kergoat et de la Dussotière.

Demain, rencontre bilatérale FO CD35 pour la situation de l'ANPIHM.

Nous avons arraché une rencontre tripartite Préfecture-ARS-CD 35 dans les prochains jours.
 Bises collectives.

Jacques TALLEC
Secrétaire du SDAS FO35

”

“

SDAS 37

Ça ruisselle !

Rappelez- vous : ça devait ruisseler ! Eh bien c'est vrai, ça ruisselle... dans les poches du CAC 40 : plus de 120 milliards d'euros de bénéfices nets cumulés pour 2023, troisième année d'affilée où ces entreprises dépassent les 100 milliards d'euros de bénéfices !

Pendant ce temps-là les salariés de notre secteur ; de l'aide à domicile, en passant par le social et le médico-social vivent, comme à l'hôpital, comme à l'école et comme dans tous les secteurs finalement, une crise sans précédent !

Dégradations massives des conditions de travail, manque de personnels (on déplore 50 000 postes vacants dans le secteur au plan national), négociations nationales bafouées et bloquées entraînant la poursuite du blocage de l'évolution des rémunérations !

Alors qu'au milieu de situations ingérables, les salariés avec leurs organisations réclament des moyens à hauteur des besoins pour réaliser leurs missions de service public, le gouvernement enfonce le clou de l'austérité en annonçant par décret (décret Bruno Lemaire 202-124- du 21 02 2024) 10 milliards d'euros « portant annulation de crédit ».

Pour l'ensemble du secteur à mission de service public, il est prévu 1 milliard d'euros en moins. Déclinons : moins 287 millions d'euros pour la solidarité l'insertion et l'égalité des chances ; moins 174,6 millions d'euros pour l'asile, l'immigration, l'intégration ; moins 37,9 millions pour la P.J.J. ; moins 129,4 millions pour la jeunesse et la vie associative etc. Retrouvez la liste des annulations de crédit en prenant connaissance du décret 202-124- du 21 02 2024.

Et pendant que nous sommes ici les actionnaires continuent de se gaver avec la bénédiction du gouvernement qui veut nous faire payer sa crise !

Alors oui nous réaffirmons notre refus de la politique d'austérité alors que les marchands de canons se goinfrent.

Oui nous continuons de porter nos revendications ; en premier lieu l'annulation du décret 202-124- du 21 02 2024, les 183 euros pour tous, l'augmentation générale des salaires de 25%, le maintien et l'amélioration de toutes nos CCNT et pour un plan d'urgence pour tout le secteur : des moyens à hauteur des besoins

Mes chers amis, mes chers camarades à l'heure où le gouvernement par la voix de sa ministre madame Vautrin, dans un communiqué, entend fixer contraintes, objectifs et échéances à la négociation nationale -pour une CCNUE dans le cadre voulu par les employeurs- le SDAS FO se déclare satisfait de la constitution du large front d'opposition à la politique de destruction du secteur. En outre, ajoutons, car c'est notre point de vue, nous ne ferons pas reculer employeur et gouvernement avec des rassemblement éparés ou bien encore des journées d'actions semaine après semaine, nous l'avons vu par ailleurs au moment de la contre-réforme des retraites. Ensemble, il est impératif que nous puissions construire le rapport de forces pour engager partout dans le pays la grève et sa reconduction cela pour gagner sur l'ensemble de nos revendications.

Oui aujourd'hui comme hier, c'est possible nous pouvons gagner.

Dans l'unité la plus large

Dans la reconduction du mouvement de grève.

”

“

SDAS 40 ET 64





SDAS 42

Camarades,





La colère gronde dans notre secteur. Que ce soit dans le social, dans le medico social ou encore dans la santé. Plus personne n'accepte cette politique de destruction des nos services imposée depuis trop longtemps par les gouvernements successifs et amplifiée avec le gouvernement Macron.

Alors si nous sommes présents aujourd'hui c'est pour dire stop à la dégradation de nos conditions de travail, stop à des salaires encore et toujours gelés, stop à toutes les offensives gouvernementales contre notre secteur.

Depuis plus de 2 ans déjà on réclame la transposition du Ségur de la santé et les 183 euros d'augmentations de salaires pour tous les personnels. Encore aujourd'hui, beaucoup de salariés ne les ont pas obtenus ! La valeur du point dans la plupart des conventions collectives, comme toutes les négociations sont bloquées et soumises à un chantage honteux des organisations patronales



et de l'Etat, qui refusent de mettre sur la table les indispensables augmentations de salaires. Et comme d'habitude ce gouvernement répond par le mépris et s'oppose aux revendications des salariés, comme il s'oppose au cessez-le feu au Moyen Orient, tout en livrant des armes pour la guerre. A l'image de la ministre déléguée chargée des personnes âgées et handicapées, Mme KHATTABI Fadila, qui aux légitimes revendications d'augmentations de salaires des salariés des établissements médico sociaux, répond contrôles inopinés de ces derniers.

URGENCE SOCIALE
URGENCE SALARIALE

A l'image de la dégradation des conditions de vie et de travail qui impacte l'ensemble de la société, le secteur social et médico-social vit une crise sans précédent.

On décompte environ 50 000 postes vacants et une prévision de 150 000 départs à la retraite d'ici 2025 et une baisse du nombre d'étudiants, futurs inscrits dans les écoles du travail social!

Les moyens alloués à la solidarité, les droits pour les personnes les plus précarisées se réduisent drastiquement. Une politique d'austérité est décrétée par le gouvernement : ils annoncent 1 milliard d'économie dans la santé et le social!

Toutes les négociations dans nos conventions sont bloquées par les organisations patronales, soumises à la politique gouvernementale, qui refusent de mettre sur la table les indispensables augmentations de salaire.

ALORS REVENDIQUONS ENSEMBLE POUR :

- **Des moyens à hauteur des besoins de la population et du fonctionnement de nos structures, pour améliorer nos conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement**
- **Des augmentations de salaire, des valeurs de point, à minima à hauteur de l'inflation**
- **183 € du SEGUR pour TOUS les salariés**
- **Des moyens à la hauteur pour les étudiants du secteur, pour une formation de qualité**

JEUDI 4 AVRIL 2024
TOUTES ET TOUS EN GREVE
Manifestation départ 11H Bourse du Travail Saint Etienne

Contacts : SDAS FO 42 : fosdas42@gmail.com SUD : sudsantesociauxloire@gmail.com CGT : contact@usdcgtsanteas42.fr

A l'heure où nous décomptons environ 50 000 postes vacants et une prévision de 150 000 départs à la retraite d'ici 2025, et une baisse du nombre d'étudiants, futurs inscrits dans les écoles du travail social ; où tous les salariés réclament des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins des publics accompagnés ; le gouvernement entend réduire drastiquement tout cela.

L'économie des 10 milliards d'euros à faire sur nos services publics dont 1 milliard dans la santé et le social en sont la preuve parfaite. Alors que dans le même temps Macron a augmenté de façon record le budget des armées en prévoyant 413 milliards d'euros sur 7 ans et qu'il vient de donner 3 Milliards supplémentaires pour prolonger la guerre en Ukraine.

Dans cette même logique, avec l'acte 2 de l'école inclusive, ce sont des milliers d'établissements spécialisés et de postes qui sont menacés de suppressions. Macron, l'a annoncé lors de sa conférence nationale du handicap le 26 avril 2023, il veut intégrer de façon systématique et forcée tous les enfants qui sont accueillis en IME, ITEP, SESSAD ... dans les établissements scolaires. En un mot, il veut désintégrer tout notre secteur. Aujourd'hui dans notre département ce sont 242 enfants qui sont en attente de place dans un établissement spécialisé. Avec l'inclusion scolaire, l'avenir des personnels éducatifs, c'est de devenir eux aussi des accompagnateurs des enfants dans les classes, mais pour combien de temps ? Regardez ce qui s'est passé dans l'éducation nationale. Au début de l'inclusion, il y avait une AVS par enfant. Maintenant une AESH peut suivre jusqu'à 8 élèves. Et il y a un enfant sur quatre qui ne peut même pas bénéficier de leurs services. Et c'est le même sort qui

est réservé à tous les personnels éducatifs. Oui c'est bien un plan social et de fermetures de nos établissements qui est programmée avec cette inclusion systématique.

Et puis, qui dit fermetures dit aussi suppressions de postes de très nombreux personnels. Personnels qui ne seront certainement pas repris par les établissements scolaires. Que va-t-il advenir des cuisinières et cuisiniers, des veilleuses et veilleurs de nuit, des femmes et hommes de ménage, de tous les personnels administratifs ? Allons-nous les laisser être sacrifiés ?

Alors la question se pose, comment les faire reculer et les faire plier sur nos légitimes revendications ?

Eh bien chers collègues nous devons continuer à alimenter ce vent de colère.

Nous vous invitons, pour amplifier sur le plan national le rapport de force qui contraindra le gouvernement à céder, à poursuivre et mener partout la discussion pour organiser collectivement la grève et sa reconduction jusqu'à satisfaction des revendications.

Alors réunissons nous, organisons-nous et nous gagnerons.

”

“

SDAS 48

Actions du 4 avril 2024



UNITÉ
CONTRE
L'AUSTÉRITÉ

CONDITIONS
DE TRAVAIL

SALAIRES

183€ NET
POUR TOUS

CONVENTIONS
COLLECTIVES



SDAS 51



Le Sdas 51 sera présent lors de la manifestation du 4 avril 2024.

Nous revendiquons :

- des moyens à hauteur des besoins de la population et du fonctionnement de nos structures, pour améliorer nos conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement !
- des augmentations de salaire, des valeurs de point, des grilles indiciaires à minima à hauteur de l'inflation;
- le Segur/CTI/Laforcarde pour tous : 183€ nets par mois aux travailleurs et travailleuses toujours exclue·s !
- des moyens à la hauteur pour les étudiant·e·s en travail social, pour une formation de qualité et la fin de la précarité étudiante;



Tous les salariés des conventions collective du médico-social sont concernés la BAD, CC 66, CC 51, ALISFA, ETC....

Alors rdv le 4/04/24 à 10h devant la maison des syndicats 15 bd de la paix, 51100 Reims.

Mouvement de grève dans les crèches jeudi

REIMS

À l'appel des syndicats FO-SDAS (section départementale de l'action sociale), CGT, CFE-CGC, CFDT et SUD, des personnels de l'association SPE (Structure Petite Enfance), qui gère neuf crèches de la ville de Reims, se sont en grève ce jeudi 4 avril. On ignore pour l'heure combien ils seront à répondre à cette mobilisation nationale baptisée « Unité contre l'austérité ». Mais un rassemblement des grévistes est d'ores et déjà prévu devant la maison des syndicats à 10 heures.

Au menu des revendications, l'amélioration des conditions de travail, de meilleurs salaires, le versement de 183€ nets « sans contrepartie » pour tous dans le cadre du Segur, et la mise en place « de cette fameuse convention unique qui doit aboutir fin 2024 », condition sine qua non pour obtenir « les enveloppes prévues par le Gouvernement », selon Yasmine Per-



Les syndicats demandent un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins.

rin, déléguée syndicale FO à la SPE. « Nous commençons nos NAO en avril, c'est aussi pour ça que nous nous mobilisons », poursuit la syndicaliste, qui l'assure : « Il faut des revalorisations de salaires pour renforcer l'attractivité de nos métiers. Ça urge ! » Et de citer le cas de la crèche Haut-

Feuilles, qui n'a pas rouvert en septembre. « Elle a été complètement réhabilitée, tout est prêt pour accueillir les enfants, mais il n'y a pas de personnel », regrette-t-elle. « Il n'y a pas de projection. Les employés s'interrogent sur le devenir de cette crèche. » ■

AMORIN DUBOIS



SDAS 54



Nancy

Le médico-social revient dans la rue pour « les oubliés du Ségur »

Les salariés du secteur social et médico-social étaient à nouveau mobilisés, ce mardi, devant l'Agence régionale de santé où ils ont exprimé une frustration face à des revalorisations salariales jugées insuffisantes.

Notre secteur est dévasté par le départ de nombreux salariés, qui ne trouvent plus de sens à leur travail. La situation est alarmante. » Mégaphone à la main, gilet de la CGT sur les épaules, Monique Debay harangue 80 manifestants, réunis ce jeudi, dès 14 h, devant les bureaux de l'Agence régionale de santé (ARS), à Nancy. Les salariés du handicap, de la protection de l'enfance ou des demandeurs d'asile réclament, depuis longtemps, une « reconnaissance salariale pour tous ».

Depuis 2020, plusieurs vagues de professionnels de la santé, du social et du médico-social ont bénéficié, dans le cadre du Ségur, d'une augmentation de 183 euros net par mois. Mais pas tous... Au sein de l'Association accueil et réinsertion sociale (AARS), « 75



Les contestataires demandent « un Ségur pour tous ». Photo Alexandre Marchi

employés sur 370 ne sont toujours pas concernés », peste Monique Debay, salariée de la structure. Malgré les demandes répétées des syndicats, le gouvernement a toujours refusé d'intégrer ces oubliés. Autre requête : une revalorisation salariale pour tous les

professionnels du médico-social. « On a eu le droit à une petite augmentation, mais ça ne couvre même pas l'inflation... C'est de la pitié », attaque Sonia L'Hôte, secrétaire de direction de l'association Réalise, très remontée contre l'exécutif.

Vers 14 h 30, le cortège s'est élançé dans les rues de Nancy pour rejoindre la place Stanislas, où une quarantaine d'autres protestataires les attendaient. Une délégation a ensuite été reçue en préfecture.

● Guillaume Decourt

”

“

SDAS 56



LA FIEVRE DU SOCIAL & MEDICO-SOCIAL EN GREVE FERMONS NOS SERVICES !

Envoyons un message fort au gouvernement et au syndicat employeur (AXESS)

50 000 postes vacants
150 000 départs à la retraite d'ici 2025
Baisse du nombre d'étudiant-es...
Épuisement professionnel
 Salaire de misère
 Réduction budgétaire
 Cure d'austérité annoncée par le gouvernement

Le rapport de force s'inverse!
 Difficulté de recrutement,
 Dissensions fortes au sein des
 syndicats d'employeurs.
 Nous sommes la force de travail !
 Soyons fiers-es de nos métiers !

L'ETAT NE VEUT RIEN ENTENDRE ? NOUS ALLONS L'Y AIDER



4 AVRIL EN GREVE

11H MANIF VÉLO

DÉPART MAISON
POUR TOUS KERVENANEC

11H MANIF PIÉTON
DÉPART ASKORIA

12H30 PIQUE-NIQUE
DEVANT LA SOUS-PRÉFECTURE

- Le SÉGUR pour toutes immédiatement et sans conditions
- Une augmentation significative du point d'indice dans les conventions collectives existantes pour rattraper les 30% perdus depuis 20 ans.
- Retrait du décret 2024-124 d'austérité
- Des budgets adaptés aux besoins de la population et au bon fonctionnement de nos structures pour améliorer nos conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement.
- Des moyens pour une formation de qualité pour les étudiant-es du secteur.



”

“ SDAS 57



“ SDAS 63

Le SDAS FO 63 se réjouit d'avoir rassemblé avec l'intersyndicale 300 salariés du social et médico-social.

Salariés des services généraux, des services administratifs, des services éducatifs, en protection de l'enfance, des services d'hébergement, de l'aide à domicile... L'urgence est plus que jamais à la mobilisation, car, ne nous y trompons pas, c'est bien le démantèlement programmé de notre secteur qui continue ... !



- Des salaires gelés et indécemment bas depuis plus de 20 ans avec maintenant une perte gigantesque de notre pouvoir d'achat et une précarisation qui s'accroît.
- L'exclusion de nombreux salariés, des services généraux, administratifs de nos établissements pour la prime de 183 € Ségur/Laforcade.
- La casse de nos droits et acquis collectifs avec, dans nos associations, la dénonciation d'accords d'entreprises qui, jusqu'ici, étaient plus favorables que nos conventions.
- L'externalisation progressive de nos établissements qui se transforment en services DIME, DAME, en pôles ressources...
- L'inclusion systématique à marche forcée en milieu scolaire, en est un exemple flagrant...

De partout dans tous les services, des conditions de travail ne cessent de se dégrader. Une gestion du personnel de plus en plus autoritaire au sein de nos associations, non-remplacement des salariés, déqualification qui s'accroît avec l'arrivée des " *faisant fonction* ".

Une bureaucratie grandissante de nos métiers au détriment de la prise en charge et de l'accompagnement. C'est une perte de sens dans notre travail avec un conflit de valeur perpétuel et, de fait, un épuisement évident.

Au final, c'est une fuite incessante du personnel, un absentéisme et une sinistralité record dans notre secteur qui est plus élevée que dans le BTP ... !!

AUJOURD'HUI, LE GOUVERNEMENT ENFONCE LE CLOU !

Alors que lors la conférence salariale du 28 février il devait être annoncé la probable et misérable augmentation des valeurs de points conventionnelles, en 2024 pour le secteur sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, le gouvernement a promulgué le **décret 2024-124 du 21 février** qui, " porte à annulation des crédits ". C'est Plus de 10 Milliards d'économie, tout secteur confondu.

Pour notre secteur, ce sera 1 Milliard de crédit en moins pour le financement de nos établissements et services.

Alors que pendant ce temps là, les bénéfices cumulés des plus grandes entreprises du CAC 40 ont dépassés les 120 milliards d'euros pour l'année 2023. Troisième année d'affilée où ces entreprises réalisent ensemble plus 100 Milliards de bénéfices...

Et ce que c'est avec cette cure d'austérité supplémentaire que le gouvernement et la confédération employeur AXESS compte ramener autour de la table les organisations syndicales et nous faire avaler leur CCUE régressive de tous nos acquis sociaux ?

Ne soyons pas dupes avec leur chantage aux 183€, cette CCUE est bien une arnaque salariale.

On nous dit qu'elle permettrait de couvrir les 200.000 salariés qui n'ont pas de convention ? Faux Si ces 200.000 salariés ne sont pas couverts par une convention, les seuls responsables sont bien leurs employeurs. Rien n'empêche ces employeurs d'adhérer à telle ou telle convention qui sont plus favorables que leurs droits actuels

Avec cette CCUE c'est bien niveler par le bas qu'ils veulent nous imposer.

D'ailleurs **AXESS ne s'en cache pas, ils nous disent "ce nouveau champ conventionnel devra répondre de façon pertinente aux enjeux économiques"**, ils nous annoncent donc bien la

couleur avec cette dernière restriction budgétaire. Qui peut encore croire que nous ressortirons avec une CCUE de haut niveau ... !?

L'objectif principal est bien de diviser et domestiquer les salariés avec l'individualisation des salaires "si vous voulez gagner plus il faudra obéir plus". Cette CCUE prend place dans une stratégie plus large de marchandisation et uberisation de notre secteur.

Pour le SDAS FO 63 face à un tel mépris, nous ne céderons pas et resterons mobilisés, auprès des salariés, par la Grève !

Nos revendications restent claires c'est :

- Le Retrait immédiat des restrictions budgétaires et des 1 Milliard pour notre secteur.
- L'augmentation générale des salaires, dans chaque convention collective, avec leur indexation sur l'inflation.
- STOP à la CCUE, maintien et amélioration de tous nos acquis, garantis dans nos conventions collectives (congrés trimestriels, congrés annuels d'ancienneté.



- La généralisation, sans contrepartie, des 183€ du Ségur/Laforcade à tous les salariés du social et médico social.
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur, à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes les plus fragilisées.
- Retrait de l'acte 2 de l'école inclusive
- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Non, nous salariés du social et médico-social, nous ne sommes pas résignés !

Alors continuons à se rassembler à s'organiser et se mobiliser, dans l'unité, pour les salaires les droits et la liberté !

Pour le SDAS 63
Wilfried MARTIN



SDAS 64



URGENCE SOCIALE URGENCE SALARIALE

**TRAVAILLEUR·SES DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
EN GRÈVE LE 4 AVRIL !**

Salarié·es des services administratifs, techniques, des métiers de l'accompagnement, éducatif, thérapeutique ou logistiques, secteur à prédominance féminine : notre profession ne fait pas que manquer d'attractivité ! Elle crève à petit feu, par les manques et les carences, loin de répondre aux besoins des salarié·s et des usager·es.

Le secteur social et médico-social vit une crise sans précédent. On décompte chaque année environ 50 000 postes vacants, 150 000 départs à la retraite sont prévus d'ici 2025. Les métiers toujours moins attractifs se sont généralisés à toutes les catégories professionnelles. Aucune d'entre elles n'est aujourd'hui épargnée.

En parallèle, les moyens alloués à la solidarité, les droits pour les personnes les plus précarisées se réduisent drastiquement (France Travail et sa chasse aux chômeurs, inflation subie, loi immigration - loi exclusion...).

Lors de la conférence salariale du 28 février 2024, une nouvelle cure d'austérité a été annoncée. Première attaque, 10 milliards « d'économie » tout secteur confondu. Pour le secteur sanitaire et de l'action sociale à mission de service public, c'est plus de 1 milliard en moins ! Dans le même temps, le syndicat patronal confédéré Axess, appuyé par le gouvernement impose son chantage de destruction de nos conventions collectives, avec leur méthode de négociation à marche forcée, pour la mise en place d'une convention collective unique de bas niveau.

L'intersyndicale dénonce la volonté de nos employeurs de vouloir imposer un salaire au mérite et individualisé dans le privé, à l'image de ce que le gouvernement a déjà commencé dans le public. Salaire à la tâche, tarification à l'acte par Séraphin-PH, évaluation de chaque salarié, quel beau projet ! C'est cela le cœur de notre métier ? Quel est le sens prôné ? Est-ce le nôtre ?

Dans cette histoire de négociation, il ne faut pas s'y tromper, la mise en place d'une convention unique de bas niveau a pour objectif de toujours plus asservir les salarié·es. « Si vous voulez gagner plus, il faudra obéir plus. » Elle prend place dans une stratégie plus large de marchandisation du secteur : nous l'avons bien compris, nous ne sommes plus que des variables d'ajustement pour ce gouvernement et nos organisations patronales, totalement déconnectés du terrain professionnel, de la vie de plus en plus précarisée de ces anciennes et anciens premiers de corvée.

Organisations de travail complètement désorganisées ou déstructurées, transformation de l'offre sociale et médicosociale territoriale qui produit bien trop d'usine à gaz, il y a urgence à l'augmentation des salaires et mettre un stop à la dégradation de nos conditions de travail, à la casse annoncée de nos conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires. Mais plus pour longtemps si nous baissions les bras !

NOUS REVENDIQUONS :

- ▶ Des augmentations de salaires immédiate, des valeurs de point, des grilles indiciaires à minima à hauteur de l'inflation pour rattraper ces longues années de gel de point (évolution de la valeur du point de 16% en 23 ans alors que le SMIC a augmenté de 81 % sur la période)
- ▶ Le Ségur/Laforcade pour tous, 183€ nets - 238 € Brut socialisé - par mois aux travailleurs et travailleuses aucune contrepartie.
- ▶ Des moyens financiers et humains à hauteur des besoins de la population et du fonctionnement de nos structures, pour améliorer nos conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement
- ▶ Des moyens à la hauteur pour la formation des étudiant·es en travail social et des salarié·es en poste
- ▶ Non au salaire individualisé sur critère subjectif ainsi qu'à la tarification à l'acte.

**4 AVRIL EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION !
11H PRÉFECTURE DE PAU**



SDAS 74

Nous sommes mobilisés aujourd'hui pour faire connaître l'état d'urgence et la situation catastrophique du secteur Social, Médico-social et de la Santé Privé.

Nos salaires sont bloqués et nous subissons depuis de 20 ans une perte gigantesque de notre pouvoir d'achat soit 30%. Nombreux sont les salariés qui ne peuvent plus vivre de leur métier.

Les plans d'austérité successifs des différents gouvernements plongent le secteur dans une crise sans précédent, à l'image des EHPAD et de l'hôpital public.

Une nouvelle politique d'austérité est annoncée par le gouvernement dans le décret 2024-124 « portant annulation de crédit » avec des économies de plus d'1 milliard dans le secteur sanitaire et social. Pendant ce temps-là le budget pour l'armement ne cesse d'augmenter comme les profits des plus riches.

La précarisation des salariés s'accroît, entraînant une fuite massive du personnel.

FO Action Sociale n'a de cesse de dénoncer la dégradation du secteur, le mépris du gouvernement et des employeurs envers les salariés mais aussi envers les personnes accompagnées et leurs familles. Et pourtant nous sommes un secteur d'utilité publique !

Nos augmentations de salaires seraient conditionnées par une Convention Collective Unique Etendue mettant fin au grilles Parodi et à la nécessité d'avoir un diplôme. Les employeurs auraient alors la main sur nos salaires puisqu'ils décideront si le salarié « mérite » une augmentation en fonction de son niveau de compétence.

Notre secteur est issu des conquêtes sociales et de la Sécurité Sociale de 1945. Les familles ont également contribué à sa créa-



Syndicat Départemental de l'Action Sociale
FORCE OUVRIERE de Haute-Savoie
FO 29, Rue de la Crête CRAN-GEVRIER 74960-ANNECY
Contact : 07 55 62 32 82 fran.coud@orange.fr

Aux salariés du Secteur Social et Médico-social et de l'Aide à domicile L'AUGMENTATION DES SALAIRES C'EST MAINTENANT !!!

Le SDAS FO 74 s'inscrit pleinement dans l'appel à la mobilisation intersyndicale nationale FO, CGT et Sud du 4/04.

L'urgence est à la mobilisation pour les salariés du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile. Nous subissons depuis plus de 20 ans une perte gigantesque du pouvoir d'achat (30%).

Le décret 2024-124 « portant annulation de crédit » prévoit une nouvelle cure d'austérité avec des économies de plus d'1 milliard dans le secteur sanitaire et social.

La précarisation des salariés s'accroît, entraînant une fuite du personnel. Le démantèlement du secteur en cours, est une commande de l'état faite aux Associations dans le but de faire des économies : sur le personnel par la déqualification, par la destruction des établissements en créant des services (PAS, Pôles ...).

Depuis des décennies, FO Action Sociale n'a de cesse de dénoncer la dégradation immuable de notre secteur. Nous sommes témoins impuissants du mépris du gouvernement et des employeurs envers les salariés, mais aussi envers les personnes accompagnées et leurs familles.

- ✓ Les salaires sont indécentement bas et une revalorisation Laforcade/Segur discriminatoire,
- ✓ Les personnels absents sont remplacés par des intérimaires et des « faisant fonction »,
- ✓ La perte de sens du travail et des valeurs humanistes sont sacrifiées au nom d'une logique financière,
- ✓ L'épuisement professionnel, les inaptitudes et une sinistralité en hausse.

ÇA SUFFIT ! TOUS EN GREVE avec MANIFESTATION LE 4 AVRIL

TOUS mobilisés pour :

- L'augmentation générale des salaires dans le secteur social et médico-social.
- La généralisation sans contrepartie des 183 € du Ségur à tout le personnel du secteur social et médico-social.
- Le maintien de tous nos droits garantis par nos conventions collectives (congés trimestriels, congés annuels d'ancienneté)
- L'indexation des salaires sur la hausse des prix.
- Le refus des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement (10 milliards en moins pour les services publics dont plus d'un milliard pour le secteur sanitaire et social).
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et de la prise en charge des usagers et de leurs familles.

RDV le jeudi 4 avril à 14 heures à la Préfecture d'Anney

Le syndicat FO de l'action sociale et médico-sociale rappelle que la grève est un droit constitutionnel et que dans le privé il est possible de ne débrayer qu'une heure ou deux pour, par exemple, participer aux manifestations.

tion par le besoin qu'elles avaient de pouvoir permettre à leurs enfants de s'épanouir et d'avoir une scolarité spécifique adapté à leur besoin.

L'inclusion scolaire à marche forcée comme l'inclusion des adultes travailleurs en milieu ordinaire favorise le démantèlement du secteur. FO est POUR, que la prise en charge des enfants et adultes

en situation de handicap soit en fonction de leurs besoins.

Sous prétexte de l'inclusion, le gouvernement fait exactement l'inverse en organisant l'exclusion dans la mesure où les moyens d'accompagnements ne seront pas à la hauteur des besoins.

Il n'est pas surprenant de ce fait, de voir les écoles du travail social se vider, comme de trouver de plus en plus de « faisant fonction » à la place de postes diplômés, et des intérimaires dans tous les établissements.

Lettre ouverte aux parents et amis des personnes porteuses d'un handicap

Un Milliard d'euros en moins pour le secteur des branches sanitaires, sociales et médico-sociales, sur le plan d'économie de 10 Milliard d'euros annoncé par Bruno Lemaire.

Décret N°2024-124 texte du 21/02/2024
230 Millions en moins pour le handicap et l'indépendance.
300 millions pour l'aide au logement
228 Millions pour l'accès à l'emploi

Ce gouvernement a construit un projet de loi de finance de la SS sur une croissance hypothétique de 1,4% en juillet 2023. Une dotation de 15,2 milliards a été considéré comme adopté sans débat par le 49 alinéa 3 à l'assemblée nationale.

Un texte rectificatif sur la loi de finance est publié par décret le 21 février, qui ampute de 1 milliard d'euros les EPRD (Etat Prévisionnel de Recette et Dépense) des Etablissements subissent un coup de rabot d'une ampleur sans précédent qui désorganise administrativement les projets d'établissement mais aussi l'organisation des prises en charges et actions éducatives et rééducatives de l'ensemble des structures d'accueil.

Le budget rectificatif ampute de près de 94% le budget initial du PLFSS.

Dans le même décret, on constate l'annulation de crédit pour 2024 de **70 millions pour la santé et 98 millions pour les structures de l'enseignement adapté qui ont pour conséquence :**

- Le démantèlement progressif des structures, qui s'accompagne d'une déqualification du secteur sur l'ensemble des postes de travail
- La remise en cause de l'embauche et le maintien d'un service médical suffisant comme les médecins, médecins psychiatres et infirmiers dans les établissements.
- Du maintien de l'enseignement spécialisé et l'accompagnement des enfants en situation de handicap vers des dispositifs d'inclusion scolaire à marche forcée
- Une dégradation accrue des conditions de travail des personnels dans l'ensemble des établissements.
- La fin de l'attractivité pour les futurs professionnels ayant pour conséquence une baisse des recrutements dans les écoles de formations..

Raison plus que discutable lorsqu'est pratiqué une telle barbarie budgétaire dans l'une des puissances économiques la moins impactés par la crise en Europe. (Selon B Lemaire)

Le statut des structures associatives d'utilité publique est aujourd'hui gravement mis en danger. Ce coup de finance budgétaire ne préfigure-t-il pas le coup de grâce des ESSMS. Cette paupérisation latente, par des coupes budgétaires répétitives dégrade nos missions de services publics, au mépris d'un cadre réglementaire et juridique qu'impose le code de l'action sociale des familles sur la professionnalisation et qualification de haut niveau du secteur.

Ainsi des personnes embauchées peu ou non qualifiés font office de « faisant fonction » sur des postes réglementairement imposés par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Imposer aux associations de signer des COPM, (Contrat d'Objectif Pluriannuel et de Moyens), les pièges budgétaires et ne peuvent respecter le cadre réglementaire que le ministère à lui-même imposé en termes d'obligation.

Cette lettre ouverte, est un appel à la mobilisation des parents et familles et militant(e)s associatifs qui sont à l'origine de la création des Associations. La dégradation du financement du secteur, atteint une telle dérive qu'il devient utile de s'interroger sur le but rechercher :

- L'Etat prend-il encore en compte la nature du projet des Associations de parents qui ont toujours mis au centre de leur préoccupation l'humain ?
- Les budgets frappés par de telles restrictions répondent-ils encore aux besoins des usagers ?
- Comment défendre le principe de la solidarité nationale envers les plus faibles de cette société ?
- Quelle position face à de tels décisions dangereuses et politiquement aberrantes et inhumaines ?

Parents et amis des personnes porteuses de handicaps **VENEZ DEFENDRE LE SECTEUR DU SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL**

RDV LE 4 AVRIL à 14 h devant la Préfecture

C'est pourquoi FO Action Sociale revendique :

- L'augmentation générale des salaires,
- La généralisation sans contrepartie des 183€ pour tous,
- Le maintien et la défense de tous les établissements spécialisés,
- Le maintien de tous nos droits garantis par nos conventions collectives
- L'indexation des salaires sur la hausse des prix
- Le refus des restrictions budgétaires décidés par le gouvernement
- Les moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et de la prise en charge des usagers et de leurs familles

Nous continuerons la bagarre jusqu'à obtention de nos revendications !

”



Avec Côté santé, suivez vos remboursements santé en un clin d'œil

Pas toujours facile de voir clair dans vos dépenses de santé !

Entre la Sécurité sociale, la mutuelle et votre reste à charge, le suivi de vos remboursements peut parfois être compliqué. Retrouvez en une seule et même application toutes ces informations.

Vous pouvez même ajouter les membres de votre famille pour suivre votre budget santé global.

N'attendez pas !
Téléchargez gratuitement
Côté santé sur :



00006945-230605-01 A4 portrait cmjn photo © Photo Getty Images
AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale -
Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14/16, boulevard Malesherbes
75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

Communiqués et déclarations



CONFÉRENCE SALARIALE 2024 : LE GOUVERNEMENT DICTE SA LOI

La conférence salariale 2024 des secteurs sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, s'est tenue mardi 28 février.

Les annonces de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) ont été dans la continuité du décret, « portant annulation de crédits » promulgué par le Premier ministre, Gabriel ATTAL, le 22 février.

C'est l'austérité budgétaire qui nous a été annoncée, austérité assortie d'un chantage à la Convention Collective Unique Étendue (CCUE) pour la Branche du secteur Sanitaire, Social et Médico-social.

Ainsi, les enveloppes budgétaires 2023 ont été supprimées. Celles de 2024 seront maintenues (300 Millions pour les bas salaires) si et seulement si les organisations syndicales acceptent de construire les bases essentielles d'une convention collective unique étendue avant fin 2024 et de s'y engager, entre autres, en acceptant de participer à des groupes de travail.

Dans la Branche de l'Aide à Domicile, ce n'est pas mieux.

La seule annonce faite, c'est la création d'un fonds de mobilité de 100 millions d'euros pour permettre aux conseils départementaux de financer des dispositions de mobilité (flottes de véhicules et déplacements non consécutifs). Mais ce financement est dépendant de l'article 7 de la proposition de Loi « bien vieillir », non encore validé.

Pour les deux Branches, l'enveloppe de cadrage des futures négociations des valeurs de point n'est que de 72 millions d'euros, soit une possible évolution minimaliste de 0,5 %, bien loin de l'inflation et de l'austérité salariale imposée depuis plus de 40 ans.

Par ailleurs, la DGCS nous a annoncé qu'il n'y aurait plus de faisant fonction dans le secteur à partir de 2027 et que l'attractivité du secteur passera par la reconversion, l'amélioration de l'accueil des stagiaires, le développement des contrats professionnels ou la mise en place de nouveaux parcours de formation qualifiante.

Pour notre part, à FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée, nous refusons le chantage à la CCUE. Nous refusons la casse annoncée des conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômés, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.

Dans l'unité avec la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et SUD, nous considérons que pour que continue d'exister dans notre pays un secteur

non lucratif, sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, à la hauteur des besoins des populations les plus fragilisées de notre république, il faut obtenir :

- Le retrait du décret 2024-124 d'austérité budgétaire,
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS et sans contrepartie,
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective,
- Un plan financier d'urgence qui garantisse l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et d'accueil

Nous invitons partout nos syndicats avec les salariés, dans l'unité, à informer les salariés de la situation, préparer avec eux, dans les assemblées générales, les cahiers de revendications et à organiser les moyens de les faire aboutir, si besoin par la grève.

Nous soutenons toutes les mobilisations à venir et sommes prêts à appeler dans l'unité à la nécessaire mobilisation nationale unitaire indispensable pour obtenir satisfaction.

Paris, le 4 mars 2024



COMMUNIQUÉ BASS DE LA CGT - FO - SUD

**Madame la Ministre, ce n'est pas à vous de décider.
Vous devez nous recevoir et nous entendre !**

Madame Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité, suite au refus d'agrément par son ministère de la recommandation patronale AXESS, « relative à la politique salariale en lien avec la construction d'une CCUE, dans le secteur sanitaire, social et médico-social », a décidé de communiquer.

Elle prétend avoir pris une décision « après consultation des différentes parties prenantes ». Nos organisations syndicales, les fédérations syndicales Santé Social de la CGT et de SUD et la Fédération Nationale de l'Action Sociale et l'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE, représentatives et majoritaires, n'ont été rencontrées. Elles le demandent pourtant depuis plus d'un an, sans avoir même reçu d'accusé de réception à leurs sollicitations.

Cette façon de faire de la part de la Ministre n'est pas acceptable et le contenu de son courrier l'est encore moins.

Elle s'autorise à écrire que le Gouvernement « souhaite donner toute sa chance au dialogue social, et demande aux parties de revenir à la table des négociations » alors que nous n'avons, les uns et les autres, jamais quitté cette table. Nous y avons même fait régulièrement des propositions d'avenants.

Elle rajoute que cela doit se faire « *sous une double contrainte* », à savoir :

- la reprise de la négociation CCNUE, avec la conclusion avant la fin du mois de novembre 2024 avec la conclusion avant la fin du mois de novembre 2024 d'un accord portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés, à défaut duquel chaque partie sera amenée à prendre ses responsabilités, s'agissant notamment de l'avenir des conventions collectives en vigueur ;
- la négociation d'un accord intermédiaire avant la fin du mois de juin, portant sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime "Ségur/Laforcade". Cet accord intermédiaire devra inclure un engagement à accepter de poursuivre la négociation globale de la CCNUE dans le calendrier contraint proposé.

Nous pensons, CGT, FO et SUD, que la liberté de négociation doit être respectée. Nous ne pouvons accepter un tel cadre imposé alors que la Ministre n'a pas daigné répondre à notre demande d'être reçus ensemble. Nous dénonçons cette méthode, et dans cette situation de blocage qui se poursuit, nous avons décidé de réitérer notre demande de rencontre.

Face à notre détermination portée par les mobilisations en cours et à venir, la Ministre doit nous recevoir.

Bien que la décision à coups de décrets semble être la méthode gouvernementale, nous ne pouvons douter que la Ministre nous recevra. A cette occasion, nous lui rappellerons nos positions.

Nous lui expliquerons notre refus de signer une recommandation patronale qu'elle n'a, par ailleurs, pas agréée.

Nous lui rappellerons notre opposition, affirmée et réaffirmée dans nos différents communiqués unitaires, à toute contrainte, celle de l'austérité, comme celle de négocier dans le cadre imposé d'une Convention Collective Nationale Unique Elargie (CCNUE) « *portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés* ».

Nous avons, les uns et les autres, dans l'unité, toujours pris nos responsabilités concernant « *l'avenir des conventions collectives en vigueur* ». Il est important que la Ministre le sache et qu'elle soit informée de notre cahier de revendications, à savoir :

- Le retrait immédiat du décret 2024-124 ;
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS et sans contrepartie ;
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective ;
- La majoration des heures de nuits, de dimanche, de jours fériés et de garde des médecins et toute transposition des avancées dans la Fonction Publique ;
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins.

Les fédérations syndicales Santé Social de la CGT, de SUD et la Fédération Nationale de l'Action Sociale et l'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE soutiennent toutes les mobilisations en cours.

Elles invitent leurs syndicats, avec les salariés, dans l'unité, à préparer avec eux les cahiers de revendications et à organiser les moyens de les faire aboutir, si besoin par la grève.

Paris, le 19 mars 2024

”

“ DÉCLARATION À LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE DE LA BRANCHE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Le secteur social et médico-social fait face à une crise d'une ampleur inédite. Les difficultés rencontrées sont multiples et touchent l'ensemble des catégories professionnelles. Les ressources allouées à la solidarité diminuent, les postes restent vacants, les conditions de travail se dégradent. Les employeurs cherchent à imposer des mesures qui risquent d'asservir d'avantage les salariés.

Une cure d'austérité budgétaire et salariale nous est imposée par le décret n°2024-124 du 21 février 2024, « portant annulation des crédits » et ce, dans tous les secteurs social, sanitaire et médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la petite enfance et de l'aide à domicile. Ce sera plus de 1 milliard de crédits en moins. Soit 10% des 10 milliards pour tous qui sont programmés.

Dans le même temps, AXESS, la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif qui regroupe la FEHAP et Nexem, appuyée par le gouvernement, impose son chantage de destruction de nos conventions collectives.

Dans un courrier en date du 21 mars 2024, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités demande à la DGCS d'organiser des échanges avec les organisations syndicales pour faciliter la négociation d'une Convention Nationale Unique et la conclusion d'un accord de branche d'ici fin novembre portant à minima sur les classifications, les rémunérations et les congés.

Madame Vautrin exige par ailleurs qu'un accord de branche intermédiaire soit également négocié avant la fin juin sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime Ségur.

Pour FO, ce n'est pas la bonne direction. Il est inacceptable que ce soit le gouvernement qui décide des délais de négociation et de leurs contenus !

Nous dénonçons, par ailleurs, la volonté des employeurs inféodés au gouvernement d'imposer un salaire au mérite et individualisé, véritable arnaque salariale !

Nous dénonçons la volonté de mettre en place une CCNUE qui vise à asservir toujours plus les salariés. Cette stratégie s'inscrit dans une marchandisation plus large du secteur.

Nos revendications sont claires, à savoir :

- Le retrait immédiat du décret 2024-124.
- Les 183 € net pour TOUTES et TOUS sans contrepartie
- L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective.
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

Non à l'austérité annoncée en 2024 et à venir en 2025.

Stop au blocage de nos salaires, à la poursuite de la dégradation de nos conditions de travail, à la casse annoncée des conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.

Paris, le 4 avril 2024

”

“

Lettre remise en main propre, ce jour, à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) à l'attention de Catherine VAUTRIN, Ministre du travail, de la Santé et des Solidarités, le 11 avril 2024

Madame la Ministre,

Nous vous avons demandé, Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE avec la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, un rendez-vous pour échanger sur la situation particulière de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale.

Nous l'avons fait suite à votre refus d'agrément de la recommandation Patronale d'AXESS du 29 janvier relative à la politique salariale en lien avec la construction d'une CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Vous aviez à l'occasion de ce refus envoyé un communiqué expliquant votre décision.

Vous y écriviez que le Gouvernement souhaitait « donner toute sa chance au dialogue social » et demandiez « aux parties de revenir

à la table des négociations ». Vous avez rajouté que cela devait se faire « sous une double contrainte, à savoir :

- la reprise de la négociation CCNUE, avec la conclusion avant la fin du mois de novembre 2024 d'un accord portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés, à défaut duquel chaque partie sera amenée à prendre ses responsabilités, s'agissant notamment de l'avenir des conventions collectives en vigueur ;

- la négociation d'un accord intermédiaire avant la fin du mois de juin, portant sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime « Ségur ». Cet accord intermédiaire devra inclure un engagement à accepter de poursuivre la négociation globale de la CCNUE dans le calendrier contraint proposé. »

Vous semblez vouloir persister dans ce processus autoritariste unilatéral et passer en force. Ainsi, sans avoir rencontré nos organisations syndicales pourtant majoritaires dans la Branche, dans un courrier en date du 21 mars 2024, vous demandez « à la Direction Générale de la Cohésion Sociale d'organiser des échanges avec [nos] organisations afin de vous apporter toutes les précisions de nature à faciliter la négociation d'une Convention Collective Nationale Unique Etendue (CCNUE). »

Nous continuons de penser qu'avant toute chose, vous devez nous rencontrer pour qu'enfin vous puissiez connaître nos positions sur l'intérêt d'une telle convention collective unique, nos positions qui ont abouti à la recommandation patronale non agréée et non étendue, nos propositions afin d'aboutir à un accord de Branche sur les 183 euros net pour tous sans conditions et nous expliquer ce que recouvre pour vous le processus de Convention Collective Nationale Unique Elargie (CCNUE) dans le cadre du respect de la libre négociation paritaire.

Pour nous, Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE, ainsi que pour la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, l'invitation à une réunion technique le jeudi 11 avril 2024 à la DGCS, ne répond en aucune façon à notre demande initiale.

FORCE OUVRIERE, dans l'attente d'obtenir une réponse positive de votre part et conformément au mandat fixé par ses instances, considère qu'elle n'a pas à rester dans cette réunion technique. Elle va la quitter immédiatement, après vous avoir déposé ce courrier.

Nous demandons à la DGCS de bien vouloir vous le transmettre sachant que par ailleurs, et dans l'unité, **Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE avec la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, vous l'enverront par voie postale.**

Dans l'attente d'une réponse positive à notre légitime demande, veuillez agréer, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du travail, de la santé et des solidarités, nos salutations distinguées.



Pour FO,

Pascal CORBEX, secrétaire général de la FNAS FO,
lafnas@fnasfo.fr

Franck HOULGATTE, secrétaire général de l'UNS FO,
secretariat@unsfo.org



Pour la CGT,

Mireille STIVALA, secrétaire générale de la Fédération
CGT de la santé et de l'action sociale,
sg@cgt.sante.fr



Pour la Fédération Sud Santé Sociaux,

Ramon VILA, secrétaire général de la Fédération
SUD Santé Sociaux,
contact@sudsantesociaux.org

Copie à : Secrétaires Généraux des confédérations FO, CGT et SUD



DÉCLARATION CONSEIL FÉDÉRAL

CONTRE L'AUSTÉRITÉ, POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES DÉFENDONS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO, réuni à Paris les 09, 10 et 11 avril 2024, se félicite de la réussite du mouvement de grève national du 4 avril 2024. Il salue les salariés mobilisés avec leurs syndicats FO et renouvelle son soutien aux salariés en lutte, notamment à l'association ANPHIM (35) et ceux de l'ADSEA 63.

Il y a urgence à défendre nos conventions collectives et accords collectifs nationaux.

Le gouvernement et les employeurs tentent d'imposer par le chantage et la menace la destruction de nos conventions collectives. AXESS (employeurs CCNT66/CHRS et CCNT51) se plie sans réserve aux injonctions de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du travail, de la santé et des solidarités qui veut dicter un calendrier de négociations pour la mise en œuvre d'une Convention Collective Nationale Unique Élargie (CCNUE) portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés avant fin novembre 2024.

Pour le Conseil Fédéral de la FNAS FO, c'est inacceptable. La liberté de négociier, c'est décider paritairement du contenu et des délais de négociations !

Le Conseil Fédéral réaffirme que le projet des employeurs est une véritable arnaque salariale !

Les secteurs sanitaire, social, médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la petite enfance et de l'aide à domicile font face à une crise d'une ampleur inédite. Les ressources allouées à la solidarité diminuent, le travail en sous-effectif se généralise, les conditions de travail se dégradent. La cure d'austérité budgétaire et salariale instaurée par le décret n°2024-124 du 21 février 2024, entraîne cette année une réduction supplémentaire d'1 milliard d'euros pour nos secteurs.

Le gouvernement continue sa politique de destruction des droits individuels et collectifs des salariés de tous les secteurs, du public comme du privé. Il confirme sa détermination à affaiblir les organisations syndicales. Le Conseil Fédéral rappelle qu'il combattrait, comme il l'a toujours fait, toute remise en cause du droit syndical et du droit de grève.

Et pendant ce temps-là les actionnaires, comme l'économie de l'armement, se portent très bien. Dans le contexte actuel de guerre et de montée des idéologies du rejet de l'autre, le Conseil Fédéral exprime son soutien et sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, qui sont les premières et principales victimes de la guerre. La devise « Pain, Paix et Liberté » reste plus que jamais d'actualité. Toutes les guerres doivent cesser.

Pour contrer toutes les attaques, fonctionnaires et salariés se mobilisent et résistent pour inverser le cours des choses. Comme le 25 janvier 2024 où plus de 5000 manifestants ont défilé à Paris, pour exiger le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et comme le 4 avril contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires.

La colère est légitime, la résistance s'organise et doit s'amplifier.

Il est indispensable de poursuivre l'organisation d'Assemblées Générales pour établir les cahiers de revendications afin de préparer une riposte d'ampleur.

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO réaffirme ses revendications :

- Non à l'austérité annoncée en 2024 et à venir en 2025, retrait immédiat du décret 2024-124.
- Les 183 € pour TOUTES et TOUS sans contrepartie.
- L'augmentation immédiate des salaires dans chaque convention collective.
- L'abandon des mesures qui visent à porter atteinte aux droits des travailleurs et à fragiliser le rôle des syndicats dans la défense de leurs intérêts.
- Contre l'inclusion forcée, retrait de l'acte 2 de l'école inclusive ; Pour la création de toutes les places et postes nécessaires dans les établissements médico-sociaux.
- Un plan d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

- Stop au blocage de nos salaires, à la dégradation de nos conditions de travail, à la casse annoncée de nos conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.

Le Conseil fédéral s'inscrit dans la résolution du Comité Confédéral National des 27 & 28 mars 2024 à Chalon-Sur-Saône qui « considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines », rappelle que « Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications », et « appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité. »

Pour les salaires, les droits et la liberté !

Adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Paris, le 11 avril 2024



DÉCLARATION FNAS FO À LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

NON À LA CASSE PROGRAMMÉE DES DIPLÔMES DU TRAVAIL SOCIAL

Le document présenté ce jour concernant la réarchitecture des diplômes du travail social a tout lieu de nous inquiéter. Même s'il précise qu'aucune remise en cause des diplômes n'est envisagée, nous pouvons légitimement en douter.

L'architecture en blocs de compétences ne peut que favoriser l'éclatement des diplômes existants. Le dispositif de la VAE lui-même dans ces dernières modifications permettra demain l'acquisition de ces seuls blocs en lieu et place des diplômes complets.

FO dénonce un contexte où les qualifications et les diplômes sont de moins en moins reconnus par les employeurs.

Ce contexte confirme la régression en cours :

- La remise en cause des grilles Parodi ;
- L'introduction de critères classants ;
- Un salaire adossé à la définition de l'emploi plutôt que sur la qualification et le diplôme.

La tendance n'est plus à l'émancipation et à la promotion sociale par la formation professionnelle continue, mais plutôt au retour du paiement à la tâche par la prédominance des compétences sur les diplômes eux-mêmes.

FO rappelle son attachement à la primauté des diplômes pour la détermination du salaire et leur prise en compte obligatoire dans les grilles de classification. Elle continue d'alerter sur le danger que constitue la réorganisation en blocs de compétences.

Dans ce contexte de régression sociale, Force Ouvrière revendique :

- L'amélioration des taux de contribution à la formation professionnelle continue à hauteur des besoins du secteur ;
- Le maintien et l'amélioration des conventions collectives nationales du secteur ;
- Les 183 € pour tous sans contrepartie ;
- L'augmentation générale des salaires à la hauteur de l'inflation.

Paris, le 18 avril 2024





Uniques, ensemble.

Ensemble, nous nous mobilisons pour une évolution positive de la société. Une transformation inclusive vers un monde qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Un monde où tout le monde a sa place.

Et ce, quels que soient son identité, son parcours, ses aspirations.

Nous sommes tous différents, et nos différences nous réunissent.

Mieux, elles nous réussissent.

SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE



APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0015 - communication publicitaire à caractère non contractuel

“






Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous. **KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.**

KLESIA
Assureur d'intérêt général

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire



CCUE...TOUTE UNE HISTOIRE !!!

Chapitre 1

Un serpent de mer je vous dis... Savez-vous à quand remonte les premières intentions de regrouper les conventions collectives ?! En me plongeant dans les archives¹ voici ce que j'y ai trouvé :

... En 1963

L'orientation des discussions et le niveau atteint dans les négociations furent engagés dans le cadre d'une commission mixte des conventions collectives, en prévision de son extension future le 22/04/63.

Le ministère du travail sollicité en même temps par certains organismes, (dont la C.G.T. et C.F.T.C. d'alors et les employeurs F.E.H.A.P.) partisans d'une annexe à la convention 51, estima inopportune cette procédure, alors que 80% des activités pratiquées relevaient de la nouvelle convention proposée !

Des actions énergiques furent menées conjointement par la Fédération des Employeurs et le S.N.A.I.E.I.², et en septembre 1963, le Ministère du travail levait définitivement l'obstacle de négocier une convention collective spécifique au secteur social.

Il a fallu que nos anciens soient perspicaces pour bâtir et construire la convention collective dite 66, mais pas que !

... En 1964

Les négociations aboutirent à un projet consistant, mais, sous l'instigation souterraine et la collusion parfois de certaines administrations, les signataires de la 51 (centrales syndicales et employeurs F.E.H.A.P.) signèrent un avenant du 31/01/64 reprenant en l'étendant encore, le champ professionnel déjà contesté en 61.

Le Ministre du travail décida alors d'une enquête sur la représentativité des syndicats employeurs en présence. Les résultats de cette enquête démontraient la représentativité « Médico-sociale » très forte (80%) du S.O.P., du S.N.A.S.E.A., du S.N.A.P.E.I.

¹ 50 ans de vie militante. Pour bâtir le secteur social et médico-social, F. KERMOAL

² **Fin 1960, les 2 organisations syndicales de salariés S.A.P.E.I. et S.N.I.E.I., très proches l'une de l'autre, se rencontrèrent, et, après six mois d'échanges et de négociations, elles décidèrent de fusionner. En 1961 naquit donc le Syndicat National Autonome Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée, le S.N.A.I.E.I. qui deviendrait la FNAS en 1972**

Ils ont tenus bon et :

Et le 15/03/66, la convention collective du secteur enfance inadaptée, fut signée entre la Fédération des Syndicats employeurs et le S.N.A.I.E.I., avec l'appui de la C.F.T.C. Toutes les autres centrales : Fédération Santé, C.G.T. -F.O. -C.F.D.T. Son application ne fut pas facile, car une circulaire particulièrement virulente et argumentée : la n°294 du 06/01/67, contestait toute notion de parité. **Toute une mobilisation des meilleurs juristes du secteur se mit en place autour de Madame Poinso Chapuis, ex Ministre, avocate et Présidente du C.R.E.A.I. de Marseille.** Elle organisa la réplique sur cette situation : les prix de journée furent présentés avec toutes les dispositions de la convention collective et toutes les conséquences. Beaucoup de ceux-ci furent refusés par les Préfets. **Le conseil supérieur du contentieux des Prix de Journées condamna très clairement les objections de la circulaire et les motivations des Préfets. La convention collective du 15/03/66 fut reconnue comme non abusive et comme respectant la parité objective avec le secteur public, compte tenu des obligations et des astreintes spécifiques du secteur privé.**

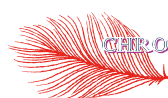
... 1968

Les événements de mai donnent, au S.N.A.I.E.I. et aux Syndicats Employeurs, l'opportunité de s'affirmer et de conforter leur partenariat face aux pouvoirs publics, assez désemparés et sous le choc des réactions généralisées. **Enfin le 14/06 et le 20/06/68 toutes les centrales syndicales par leurs Fédérations santé et leurs syndicaux nationaux du secteur social intégré, signèrent la convention collective (C.G.T. -F.O. -C.F.D.T. -C.G.C.) et réintégrèrent les commissions de négociations.**

La convention collective du 15/03/66 devient donc la Charte essentielle des partenaires sociaux concernées et engagées, dans le secteur spécifique.

(À suivre...)

M. C.





CCUE...TOUTE UNE HISTOIRE !!!

Chapitre 2

La convention collective du 15/03/66 devient donc la Charte essentielle des partenaires sociaux concernées et engagées, dans le secteur spécifique.

Guy SDAS FO 81^① ...Peu de temps après est arrivé Mai 68 et si l'on ne s'est pas beaucoup retrouvé sur les barricades, c'est parce que le centre régional de l'enfance inadaptée a reçu des tables rondes d'échanges sur les professions du secteur. Nous avons vite été confrontés à des oppositions féroces de la part de gens dont j'ai découvert par la suite qu'ils venaient d'autres syndicats. Cela a été une période de réunions interminables, dont certaines surtout (semble-t-il) pour nous démobiliser, et se sont terminées par la déconfiture de gens haut placés dans les syndicats qui voulaient surtout affirmer la pérennité d'une autre convention nettement moins favorable (CCNT 51).

Quand des gens se sont plaints de leur salaire après vingt ans de diplôme, j'ai répliqué que, pour moi qui n'avais pas un an de diplôme, mon salaire était presque trois fois plus élevé que le leur (d'autre ont dû le dire ailleurs), les centrales ont commencé à dire que notre convention ne pouvait être étendue parce que nous n'étions qu'un petit syndicat catégoriel...

Dès 1969, disposant d'une convention collective particulièrement en avance et exigeante sur la formation des personnels en place, les signataires ouvrirent des négociations pour répondre à ces « obligations ».

Le 04/06/69 fut négocié et signé, un protocole d'accord instituant une Commission Nationale Paritaire de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, et des commissions régionales chargées de traiter l'ensemble des problèmes de la formation par voie directe et voie indirecte (en cours d'emploi). Le développement des C.A.T. nécessita aussi l'élaboration d'une conception cohérente de la mise au travail des personnes handicapées mentales et donc en parallèle de la formation des personnels d'encadrement. Ce furent les mesures d'adaptation dites aussi « d'épongeage ». Elles permirent de 1971 à 1976 aux personnels concernés, d'accéder au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, ainsi plus de 6200 personnes ont bénéficié de ces mesures.

Ce fut à l'évidence, l'une des plus belles conquêtes du syndicalisme, impliqué et impulseur des actions à entreprendre. Surtout, en application de **la loi du 16/07/71 sur la Formation Permanente**, les partenaires sociaux du secteur signèrent le 22/07. Le S.N.A.P.E.I., le S.N.A.S.E.A., la F.E.H.A.P., en ce qui concerne les Employeurs et les Fédérations Santé Services Sociaux (C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C.) et S.N.A.I.E.I., pour les organisations syndicales de salariés, créèrent P.R.O.M.O.F.A.F., l'un des premiers collecteurs de fonds de formation

sur le plan national, s'y est ajoutée, sur les mêmes principes, UNIFORMATION concernant essentiellement le S.O.P. (secteur santé et social).

La loi hospitalière de 1970 a très certainement amené les organisations syndicales à s'interroger sur leur existence au regard des transformations profondes et durables qu'allait traverser le secteur social et médico-social.

Il va sans dire que le SNAIEI (Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée) créée en 1961, syndicat signataire avec la seule CFTC de la CCNT66 dès 1966, a compris le nécessaire rapprochement vers une Confédération, afin d'être aux premières loges du secteur social et médico-social qui sortait de fait, de la tutelle du sanitaire. Se sont engagés des négociations avec les Organisations Syndicales, le choix de la Force Ouvrière tient non seulement à la notion de liberté et d'indépendance, mais au fait que se créerait une Fédération à part entière au sein de la Confédération FO. C'est dans ce sens que le 18 mars 1972 l'AG extraordinaire du SNAIEI acte l'adhésion à la CGT-Force Ouvrière, puis le Congrès du 12 au 15 mai officialise sa transformation en Fédération Nationale de l'Action Sociale et le 24 juin lors de son AG Constitutive et l'adoption des 1er Statuts qui créent la FNAS FO.

L'adhésion du SNAIEI à la Confédération Force Ouvrière 1972, le Syndicat devient la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS - FO)

(À suivre...)

M. C.



^① Extraits du Presto n°82 « 10 ans de la Section Fédérale des Retraités et Futurs-retraités »





CCUE...TOUTE UNE HISTOIRE !!!

Chapitre 3

La période comprise entre 1968 et 1975 est traversée par des changements et transformations, qui percutent le secteur Sanitaire, Social et médicosocial comme beaucoup d'autres activités, mais aussi socialement et politiquement.

Il est clair que la loi hospitalière du 03/12/1970 pose le principe du recentrage de l'hôpital sur ses seules activités sanitaires. Elle pointe les conséquences d'une absence de savoir-faire en matière d'accueil et d'accompagnement des enfants de l'ASE, des enfants handicapés ou inadaptés, des adolescents et adultes handicapés et des personnes âgées.

Elle prévoyait une période transitoire jusqu'au 31/12/1972 date à laquelle un décret -jamais pris- devait déterminer la liste des établissements qui devaient sortir du giron hospitalier en autonomisant leur création et en précisant leur mode de gestion et le statut de leur personnel.

Cette période transitoire a été prorogée 3 fois : 31/12/1973, 31/07/1974, enfin 31/12/1975¹.

Ces bouleversements qui ont structuré le Secteur, ont aussi amené une autre évolution importante du Syndicat Autonome qui se produira en 71 et 72.

Le S.N.A.I.E.I., dans le but de renforcer son action syndicale et d'élargir son champ d'intervention, envisage de se rattacher à une grande Centrale Syndicale déjà existante.

Cette démarche vise principalement à garantir sa représentativité à tous les niveaux et dans toutes les instances paritaires nationales, tout en exprimant sa solidarité envers l'ensemble des travailleurs.

De plus, il est clair que l'action sociale globale ne peut se concrétiser que dans un cadre communautaire élargi et solidaire.

Cependant, une seule condition est posée : obtenir une certaine autonomie pour le secteur social au sein de cette Centrale.

Le 07/01/72, le S.N.A.I.E.I. initie des discussions avec la confédération F.O., aboutissant le 29/01 à un accord basé sur plusieurs principes.

Ces principes incluent l'intégration de l'action sociale et syndicale dans un cadre plus large, l'importance de la planification et la participation aux commissions du plan, la négociation d'accords pour la formation des personnels, l'accès à des outils de formation, la lutte pour l'amélioration des salaires dans le public et le privé, une représentativité incontestée, la participation à diverses commissions et conseils, et enfin, un meilleur support administratif et juridique pour la formation des militants².

Affaire de Peaugres

Vers une harmonisation des Conventions Collectives de 66 et de 51

Vers 1970, des conflits émergent autour des compétences et des interventions de certaines associations de parents, exacerbés par une représentation insuffisante des personnels due aux seuils réglementaires. Un conflit notable à Peaugres (Ardèche) conduit à une grève de la faim impliquant militants syndicaux et parents. Le S.N.A.I.E.I. et la C.F.D.T rassemblent des manifestants à Lyon et Peaugres. La Direction de l'Action Sociale est sollicitée, menant à la création, sous l'égide du Ministère du Travail, d'une commission mixte pour réviser les seuils de représentation. L'objectif était d'établir une convention collective unique pour le secteur social, impliquant divers représentants et organisations syndicales. Les représentants de la 51, secteur social Enfance, de la 52 Croix Rouge, de la 65 (Fédération rue Clery Londres), de la 66 du S.N.A.E.C.S.O. (Centres sociaux) furent convoqués avec les organisations syndicales.

En septembre 72 et octobre 73, on aboutit à des accords harmonisés.

Les réformes ont facilité la création de sections syndicales dans tous les établissements, indépendamment de leur taille, en abaissant les seuils requis. Les comités d'entreprises (C.E.) peuvent maintenant s'adapter aux spécificités du secteur social, notamment en participant aux conseils d'administration et en influençant les politiques financières. Les délégués du personnel (D.P) dans les établissements de moins de 50 salariés peuvent remplir les fonctions des C.E. Ces changements reflètent une adaptation des pratiques de travail ordinaires au secteur social, soulignant l'importance de l'investissement humain. La représentante du Ministère du Travail a été clé dans ces adaptations, reconnaissant les différences fondamentales entre la gestion du social et d'autres industries.

Encore une fois la perspicacité a contrarié les tentatives de mise en œuvre d'une convention unique. Cependant, une Fédération spécifique couvrant le Secteur Sociale et Médico-social est née : la FNAS FO...

(À suivre...)

M. C.



¹ *Rénover l'action sociale et médico-sociale Dunod 2005 (chapitre 2)*

² 50 ans de vie militante. Pour bâtir le secteur social et médico-social, F. KERMOAL





Guillaume G. sociétaire a dit :

“J’attends que mon conseiller me propose des contrats adaptés à mon évolution de vie.”

On s’adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

Faites **le point sur votre situation actuelle** avec votre conseiller.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Intervention Comité Confédéral National des 27 et 28 mars 2024



INTERVENTION DE PASCAL CORBEX, Secrétaire Général de la FNAS FO

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale.

Notre CCN se tient dans un contexte où la question d'actualité, centrale est celle des déficits publics et de l'austérité.

Ma Fédération, dès le 27 février, dans la cohérence et la continuité de ses positions antérieures, a exigé en tout premier lieu le retrait du décret 2024-124, celui qui annonce la suppression de 10 milliards de crédits pour 2024.

Il va amplifier une austérité budgétaire et salariale que nous connaissons dans les Branches du social, médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la petite enfance et de l'aide à domicile, et ce, depuis 1983.

Entre augmentation de salaires limitée, voire bloquée et budgets en baissent, disparitions de postes non remplacés, et j'en passe.

Publié le 21 février, ce décret annonce l'annulation de crédit à hauteur de 10 milliards.

Pour l'ensemble du secteur Sanitaire et de l'Action Sociale, à mission de service public, ce sera plus d'1 milliard de crédit en moins, soit 10 % des 10 milliards pour tous qui sont programmés.

Et comme si cela ne suffisait pas, dans la foulée, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et du Président, en rajoute une couche.

Pour 2025 ce ne sera pas moins de 20 milliards pour tous.

Alors que pouvons-nous attendre, suite aux dernières annonces de l'INSEE, du fait que le déficit public causé par la politique du gouvernement sera finalement cette année de 5,5 %, et non pas de 4,7 % comme le gouvernement a pu l'annoncer ?

La poursuite, et l'intensification de la casse sociale de 2023, qui a vu la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage imposée, entre l'utilisation du 49-3 à répétition, et de décrets, outil tout aussi antidémocratique.

Dans ce contexte s'est tenue la conférence salariale du secteur sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, notre ONDAM comme dans le secteur hospitalier.

Elle a confirmé nos inquiétudes mais renforcé notre détermination à poser les revendications, inviter les salariés à s'organiser avec nous dans les Assemblées générales et nous rejoindre, à FORCE OUVRIERE. Notre confédération générale du travail, qui n'est pas un parti, défend sa classe et reste attachée à la charte d'Amiens, notre ADN, pour continuer de nous renforcer et nous implanter largement comme ont su le faire un certain nombre de syndicats de ma Fédération en 2023.

Dans cette conférence, nous étions habitués à ce que des miettes nous soient proposées et sans surprise ce fut à nouveau le cas.

On nous annonce des augmentations des valeurs de point au maximum à hauteur de 0,5 %, alors que l'inflation perdure à des niveaux jamais atteints.

Mais surtout, nous avons découvert par un communiqué du ministère, et oui, une nouvelle forme du dialogue social : l'injonction.

Ainsi, la Ministre du travail, de la santé et des solidarités, Catherine VAUTRIN, que nous ne connaissons toujours pas puisqu'elle refuse de nous rencontrer, exige de nous de conclure la négociation d'une convention collective unique portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés en novembre 2024.

9 mois, tout un symbole mais impossible à réaliser lorsque l'on sait le temps que prend la négociation d'une convention collective fusionnée. Nous en savons quelque chose puisque ma Fédération, comme la FEC et la FEETS, nous sommes engagés dans un tel projet concernant la future convention collective ECLAT. Mais passons.

Exigence assortie d'une autre contrainte de calendrier : la négociation d'un accord intermédiaire, avant la fin du mois de juin, portant sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la convention collective unique et pouvant prendre en compte la situation des personnels non-bénéficiaires de la prime « Ségur ».

Quid des 183 euros net pour tous dans ce contexte ?

Et pouvons-nous continuer de négocier dans un tel cadre, où l'injonction et les directives font figure de « nouvel âge » du paritarisme ?

Nos instances en décideront en temps et en heure et si possible dans l'unité avec les autres organisations syndicales.

Comme les camarades des Services Publics et de Santé nous sommes confrontés à « ce non-dialogue social ». Aussi nous comprenons que dans l'attente d'être reçus par cette même ministre, ils ont pu et su décider de suspendre leur participation aux groupes de travail paritaires.

Dans ce contexte, la Fédération continue de poser ses revendications et de tout faire pour permettre que l'unité se réalise contre ce coup de force.

Ainsi, notre détermination a amené les fédérations CFE-CGC, CFTC, CGT et SUD de l'Action Sociale et de la Santé à prendre position avec nous, entre autres contre le décret « austéritaire », mais aussi pour des revendications essentielles à savoir les 183 € net pour TOUTES et TOUS et sans contrepartie, l'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective et un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.

Pour notre part, l'unité que nous avons obtenue ne règle pas tout, mais elle est un pas pour tenter d'ouvrir une perspective et préparer les nécessaires mobilisations à venir pour obtenir satisfaction.

Ce sera le cas le 4 avril pour toutes nos Branches du secteur social et médico-social.

Comme tous les salariés, nous ne pouvons plus attendre.

Nous ne pouvons pas accepter une situation qui voit d'un côté un décret d'austérité publié et de l'autre, qu'une jeune fille comme Lily, 15 ans, se donne la mort dans un hôtel faute de décret d'application d'une loi qui n'est, pour l'heure, toujours pas en vigueur et pourtant votée en 2022 par le Parlement.

La Loi Taquet, du nom de l'ancien secrétaire d'Etat, Adrien TAQUET, prévoyant l'interdiction au 1er février 2024 des placements de jeunes de l'Aide Social à l'Enfance en hôtel, sauf à titre exceptionnel et pas plus de deux mois.

Dans ce contexte et vous en avez témoigné et vous en témoignerez à cette tribune après moi, l'austérité nous concerne tous.

L'austérité concerne notre confédération dans son ensemble.

Une publication commune est parue dans le Monde, sur l'assurance chômage, tant mieux.

Mais n'est-il pas temps que notre confédération prenne une initiative à la hauteur et prépare la mobilisation sur des revendications claires, comme ce fut le cas sur les retraites, pour bloquer la politique du gouvernement « austéritaire » à venir.

N'est-il pas temps de mettre toute la confédération dans cette perspective ?

Non à cette politique destructrice des salaires, de l'emploi public/privé, de nos assurances sociales au nom des actionnaires, des marchands d'armes et des « va-t-en-guerre ». Non à cette politique destructrice de notre modèle social au service des travailleuses, des travailleurs et de leur famille, qu'il est de notre devoir de défendre, comme l'a rappelé Frédéric dans son dernier éditorial.

Eh bien sûr, sur cette base, inviter les autres confédérations.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Vive la confédération générale du travail FORCE OUVRIÈRE..

”



Le Groupe VYV vous propose son mémento social 2023

Pour vous accompagner dans la gestion de votre protection sociale, nous mettons à votre disposition le **mémento social 2023**, véritable outil qui regroupe les chiffres clés et les principales données de la protection sociale :

- les prestations versées par le régime général de la Sécurité sociale : indemnités journalières, pension d'invalidité... ;
- les tarifs de la Sécurité sociale dans le cadre du parcours de soins ;
- les montants des remboursements de frais médicaux.

Téléchargez le mémento social 2023



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 969500E016R1LL14UF62. Siège social: 62-68, rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris. DirCom Groupe VYV - © Gettyimages - 04/23.



GRUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



Vivre
après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec

**GRUPE
IMA**

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

RÉSIS-
TANCE

RÉSIS-
TANCE

RÉSIS-
TANCE

“

Bonjour,

En fin de matinée, ce sont plus de 400 manifestants (salariés et résidents) qui se sont rassemblés à Rennes devant le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine avant de manifester jusqu'à la préfecture. C'est pour le moins inédit et à la hauteur des menaces qui pèsent sur l'Association Nationale pour l'Insertion des Handicapés Moteurs (ANPIHM)

En Ille-et-Vilaine, ce sont les foyers de vie "Les gantelles" à Rennes et celui dit "les fougères" à la Chapelle-des-Fougeretz qui sont concernés par un risque de non-financement par le Conseil Départemental et d'absorption par une grosse structure avec tout ce que cela implique en termes de perte de qualité de vie pour les résidents et de dégradation des conditions de travail pour les salariés.

FO Ille-et-Vilaine était dans la manifestation et apporte son soutien total à son Syndicat Départemental d'Action Sociale, à sa section syndicale de l'association et plus largement à tous les salariés et résidents qui résistent pour ne pas être broyés par la machine budgétaire qui ne tient pas compte de l'humain alors même que le pouvoir fait soi-disant du handicap une priorité nationale.

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général UD FO

”





Syndicat Départemental Action Sociale FO de la Lozère

Site du Clos du Nid – Route de Mende

48100 GREZES

Tél : 04 66 48 54 91

Mail : sdasfo48@orange.fr

Site internet : sdas-fo48.fr

Site Facebook : [Sdas FO Lozere](https://www.facebook.com/SdasFOLozere)



8 Avril 2024

Communiqué

CCUE : le miroir aux Alouettes...

Le Gouvernement exige la négociation d'un accord de Branche d'ici Novembre 2024 sur les classifications, les rémunérations et les congés pour la mise en place de la CCUE dans notre secteur...

Comment cette CCUE pourrait être de « haut niveau » avec la cure d'austérité annoncée par le Gouvernement **avec 10 Milliards d'économies en 2024** (dont 1 Milliard pour notre secteur de l'Action Sociale !!) et **20 Milliards et plus en 2025 ?!?!?**

Quand on y regarde de plus près, cet accord de branche c'est :

- la fin des CT et des Congés Annuels d'Ancienneté
- la déclassification des diplômes actuels
- la fin des grilles salariales comme nous les connaissons aujourd'hui avec l'ancienneté

L'annonce des mesures bas salaires...n'est que de l'enfumage...pour mettre la pression sur les Organisations Syndicales.

Le Gouvernement continue de faire du chantage avec l'attribution des 183 € à tous les salariés à condition que les partenaires sociaux ouvrent des négociations

FO ne sera pas complice de cette mise en scène

NON au Chantage....NON à la prise d'Otages

Nos revendications sont claires, à savoir :

- ▶ **Le retrait immédiat du décret 2024-124. - - -**
- ▶ **Les 183 € net pour TOUTES et TOUS sans contrepartie**
- ▶ **L'augmentation générale immédiate des salaires dans chaque convention collective.**
- ▶ **Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins permettant l'embauche de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'accueil et d'accompagnement des populations les plus fragilisées.**



ADSEA 63

POUR LE RESPECT DES SALARIÉS ET DE LEURS DROITS

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE apporte tout son soutien aux salariés de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy de Dôme (ADSEA 63), au syndicat départemental et aux élus FORCE OUVRIERE du CSE.

Ils alertent, depuis un an, sur les conditions de travail et la violence dans les établissements.

Les risques psychosociaux sont balayés et minimisés par la Direction Générale (pourtant, pour exemple, il y a 40 % d'arrêts maladie supplémentaires au 4 avril 2024 dans le service AEMO) qui répond par des avertissements disciplinaires et licenciements pour faute grave.

La FNAS FO dénonce ces méthodes.

Elle fait siennes les revendications décidées en assemblée générale, à savoir :

- **La mise en place d'une cellule psychologique par l'employeur.**
- **Une expertise pour risques graves sur l'ensemble de l'association.**
- **L'application de l'accord d'entreprise sur la réduction du temps de travail.**
- **Pour l'embauche de cadres qualifiés.**
- **Pour le retrait des 24 avertissements disciplinaires.**

Elle dénonce avec les salariés « un traitement inéquitable, un management arbitraire et culpabilisateur ! ».

La FNAS FO rejoint totalement ce combat. Elle se félicite de l'unité syndicale et soutient la mobilisation du **MARDI 9 AVRIL 2024.**

Paris, le 9 avril 2024

<http://www.fnasfo.fr/>



PRISE DE PAROLE DU 4 AVRIL 2024 LORS DU RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

A l'ADSEA 63 c'est un bilan sans précédent où la plupart des services et établissements sont en crise.

En 1 an, 2 enquêtes sur des risques psychosociaux graves ont été menés et la gouvernance associative continue de minimiser la situation psychosociale majeure : elle refuse toujours de reconnaître certains faits qualifiés de dérives managériales graves de la part d'experts du cabinet Technologia qui est intervenu dans le cadre d'une enquête légale "risques graves" dans le service de prévention spécialisée.

Une position autoritaire, d'ego mal placé qui persiste imputant aux salariés les dysfonctionnements et divisant les cadres et les autres en formant un bloc où la remise en cause est refusée sous couvert de solidarité. Quitte à remercier certains cadres trop proches de leur équipe avant la fin de leur période d'essai.

Des promotions en interne sont devenues la norme ainsi les chefs de services passent directeurs sans demander une qualification adéquate au poste du travail, contribuant ainsi au délitement de la qualité de prise en charge dans les services et établissements.

Aujourd'hui 41% des salariés du service d'Aide Educative en Milieu Ouvert en arrêt maladie, une tentative de suicide sur son lieu de travail dans le même service, déjà 3 mouvements de grève en interne, un refus de dialogue avec les organisations syndicales autrement que par communiqué papier.... Les sanctions disciplinaires fusent : 2 licenciements pour faute grave, 24 salariés du service de Prévention spécialisée ont reçus un avertissement disciplinaire pour déloyauté et discrédit sur l'association, ils attendent toujours une reconnaissance du bienfondé de leur alerte.

Aujourd'hui on nous demande de laver notre linge sale en famille, "aller voir vos directions", "ne rédigez pas de tracts", "ne parlez pas en mal de l'ADSEA à la presse".

C'est de l'avenir de l'association dont il est question et nous ne sommes pas soumis à la loi du silence telle une situation familiale dysfonctionnante, violente, maltraitante. Nous alerter ont sur la responsabilité de l'employeur dans cette crise jusqu'à être entendus.

23 arrêts maladie sur un service qui compte 50 professionnels

1 tentative de suicide sur le lieu de travail



2 licenciements pour faute grave

1 renvoi de direction avant la fin de sa période d'essai

24 avertissements disciplinaires

26 démissions en 5 ans dans le service de Prévention spécialisée et un licenciement pour faute grave

7 accidents du travail liés à de la violence dans l'établissement Arc en Ciel

9 accidents du travail liés à un choc émotionnel à l'AEMO

1 mise en demeure de l'inspection du travail et l'association fait appel de cette décision...

Sarah BJELIC
DS FO ADSEA 63



8 AVRIL 2024, MOUVEMENT DE GRÈVE DE L'ADSEA

Un quart des salariés de l'association est présent devant le siège de l'ADSEA (administratifs, AEMO, prévention et médiation familiale).

Dans l'après-midi, la secrétaire du CSE a reçu un mail pour leur signifier que les élus seraient reçus par le CA ce soir.



À préciser que l'intersyndicale n'en a que le nom puisque nous sommes le seul syndicat représentatif dans l'association !

Sarah la DS nous tiendra au courant de la suite.

**Pour le SDAS63
Wilfried**





NUIT DE L'ÉGALITE SALARIALE

RASSEMBLEMENT DEVANT le THÉÂTRE LE TRIANON

80 BD DE ROCHECHOUART-PARIS 18^{ème}

Le mardi 24 avril 2024 à partir de 18h30

Le vice-président de la confédération AXESS, président de NEXEM (CCNT66/CHRS) et ancien président de la Fondation de l'Armée du Salut, M. Alain RAOUL organise le 24 avril la 4^{ème} « Nuit de la philanthropie », en présence de Louis GALLOIS, 2^{ème} patron le mieux payé de France avec notamment 5 112 752 millions d'euros pour l'année 2012.

Les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social, dont ceux de la Fondation de l'Armée du Salut qui a d'importants fonds propres, ne demandent pas la charité, mais exigent la justice sociale. Près de 30 % des salariés de la Fondation sont sur des grilles de salaires en dessous du SMIC et la même proportion n'ont pas le SEGUR, c'est inacceptable !

FORCE OUVRIERE continue de réclamer :

183 euros net pour tous sans contrepartie !

Les actionnaires et l'économie de l'armement se portent très bien. Mais la cure d'austérité budgétaire et salariale instaurée par le décret n°2024-124 du 21 février 2024 entraîne déjà pour cette année une réduction supplémentaire d'1 milliard d'euros pour nos secteurs.

FORCE OUVRIÈRE répond :

Augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation !

Le gouvernement et les employeurs tentent d'imposer, par le chantage et la menace, la destruction de nos conventions collectives. Ils veulent les remplacer par une convention collective nationale unique élargie (CCNUE), qui prépare la baisse des garanties collectives, l'affaiblissement des diplômes et l'individualisation des salaires.

FORCE OUVRIÈRE répond :

Maintien et amélioration de nos conventions collectives !

Maintien de nos classifications, de notre ancienneté !

Maintien de tous nos congés !

**FORCE OUVRIÈRE appelle les salariés à se rassembler devant
le théâtre le Trianon à Paris pour dire
STOP à l'austérité, NON à la CCNUE, cette arnaque salariale.**

Rassemblement devant le
**Théâtre LE TRIANON
PARIS**

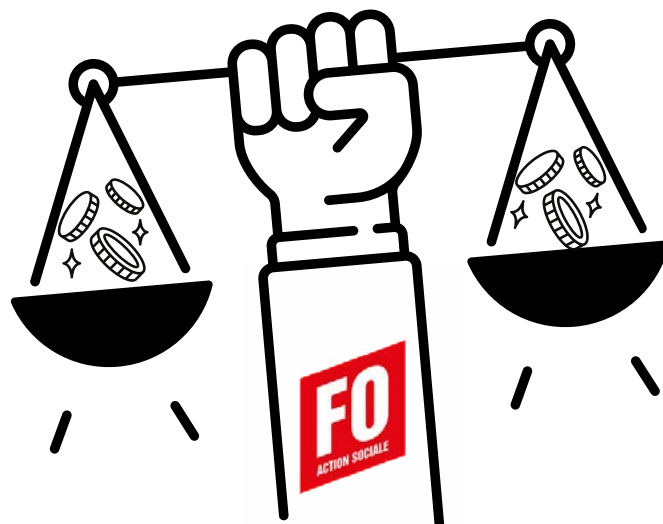
**24 avril 2024
à partir de 18h30**

**NUIT DE
L'ÉGALITÉ
SALARIALE**

Pour les salariés de la Fondation de l'Armée du Salut et
tous ceux du secteur sanitaire, social et médico-social

**Maintien et
amélioration de
nos conventions
collectives !**

**183 euros net
pour tous sans
contrepartie !**



www.fnasfo.fr



1 MAI
2024

CONTRE L'AUSTÉRITÉ

SALAIRES
183 EUROS NET POUR TOUS
CONDITIONS DE TRAVAIL
CONVENTIONS COLLECTIVES

Paix, Pain, Liberté

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
www.fnasfo.fr

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN 2778-6498 (Prix au numéro : 3,10 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)
Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr - <http://www.fnasfo.fr>
Directeur de la Publication : Pascal CORBEX - Secrétaire Fédérale chargée de la Presse : Isabelle ROUDIL - Comité de Rédaction : LE BUREAU FÉDÉRAL
Impression : Techni Print - Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 17/04/2024 - B.A.T. : 26/04/2024 - Date supposée de réception : 15/05/2024